des Princes &c. Mars 1712. Que reste t'il donc sinon la Couronne de justice, qui lui est reservée, & que nous esperons qu'elle lui sera renduë? oui non seulement nous sommes bien fondez d'avoir de tellles esperances; mais parce que telle est la fragilité humaine que les cœurs les plus pleins de Religion contractent toûjours quelques souillures de la poussiere du monde. La charité Chrêtienne nous oblige d'offrir à Dieu nos prieres & nos sacrifices pour l'ame de ce défunt Cardimal. Nous nous sommes déja acquittez de ce devoir en particulier : mais pour faire quelque chose d'extraordinaire pour la memoire d'un homme dont la vertu n'est point commune, nous lui ferons des obseques publics dans nôtre Chapelle Papale, & nous yous ferons avertir du jour.

Cependant nous nous sentons portez avec ferme consiance, que le Cardinal CHARLES DE TOURNON, ne dédaignera point de regarder savorablement du haut du Ciel, la mission qu'il a tant aimée pendant sa vie, & que par ces prieres, il obtiendra ce qui étoit l'objet continuel de ses desses sels plus ardents; que la zizanie que l'homme ennemi a semée dans le champ de l'Eglise, en étant arrachée, on y verra croître de nouveau une abondante moisson de la Foi Catholique, qu'elle s'y multiplie de plus en plus pour la plus grande gloi-

re de la Religion Catholique &c.

II. Quoi que l'élection de l'Empereur eût L'Empeété faite le 12. Octobre, que ce Prince en eût reur donne reçû la nouvelle à Milan le 16. du même avis fort mois, & que dés le 3. Novembre il eût reçû tard de son le Legat à Latere, que Sa Sainteté lui avoit élection au M; cn-Pape.